

Annexe : charte tablettes tactiles

Préambule

L'accès aux ressources numériques s'inscrit dans les missions de service public de la Médiathèque de Saint-Orens de Gameville. L'objectif est de favoriser l'accès aux nouvelles technologies.

La présente charte a pour objet de définir les conditions générales d'utilisation des tablettes tactiles de la Médiathèque.

L'utilisation du service suppose la reconnaissance préalable par l'utilisateur du présent règlement.

Conditions générales d'utilisation

Le service de prêt des tablettes est réservé aux adhérents de la Médiathèque ayant une carte en cours de validité.

Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Il est soumis à la signature de la présente charte plaçant la tablette sous la responsabilité de l'adhérent jusqu'à sa restitution.

Pour les abonnés mineurs, la charte doit être signée par l'un des parents ou le représentant légal.

Modalités de prêt

Le prêt de tablettes ne se fait que dans l'enceinte de la Médiathèque. Il est absolument interdit de faire sortir les tablettes hors de l'établissement.

Le prêt de tablettes se fait obligatoirement par un enregistrement sur la carte d'adhésion.

Un seul prêt de tablette par carte est possible à la fois.

Le personnel de la Médiathèque se réserve le droit de limiter le temps d'utilisation, de sorte que le plus grand nombre d'utilisateurs puisse accéder à ces services.

Durant le temps du prêt, les tablettes sont sous l'entière responsabilité de l'adhérent qui ne doit pas laisser le matériel prêté sans surveillance.

Toute perte, vol ou détérioration d'une partie ou de la totalité du matériel engage la responsabilité de l'utilisateur ou de son représentant légal qui devra le remplacer à l'identique.

Conditions d'utilisation – Recommandations d'usage

L'utilisateur emprunte une tablette contenant des applications préalablement téléchargées par les bibliothécaires.

L'utilisateur est cependant libre de télécharger d'autres applications, à ses frais et dans le respect du droit d'auteur, mais il est informé que ces documents seront supprimés de la mémoire de l'appareil au moment de sa restitution.

Dès sa restitution, la tablette est réinitialisée par un bibliothécaire et sa mémoire est vidée de toute donnée enregistrée.

L'appareil doit être manipulé avec précaution et restitué en l'état après chaque utilisation.

La Médiathèque prévient ses utilisateurs que les informations disponibles sur Internet peuvent être de nature choquante et que l'établissement ne peut être tenu pour responsable de son contenu. De la même manière, la Médiathèque n'est pas responsable des contenus produits par les utilisateurs.

Les parents ayant autorisé un mineur à consulter seul Internet l'ont fait en toute connaissance de cause

L'utilisation d'un système informatique, quel qu'il soit, est soumise au respect d'un certain nombre de lois. Ces textes concernent :

La protection des mineurs : la Médiathèque étant un service public ouvert à tous, « il est interdit de consulter des sites à caractère violent, discriminatoire, pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine, et susceptibles d'être vus par un mineur » (Art. 227.23 & 227.24 du Code pénal).

La fraude informatique : « Le fait d'accéder et/ou de se maintenir frauduleusement dans tout ou partie d'un système [...] le fait d'entraver ou de fausser la fonction d'un système [...] d'introduire ou de modifier les données qu'il contient sont considérés comme des délits » (Art. 323-1 à 7 du Code pénal).

Le droit des auteurs : est protégé par le Code de la Propriété Intellectuelle. La contrefaçon ou toute réutilisation des œuvres littéraires et artistiques est illicite sans le consentement exprès des auteurs ou de leurs ayants droits.

En cas de panne ou d'anomalies constatées, seul le personnel de la Médiathèque est autorisé à intervenir.

La responsabilité de la Médiathèque ne pourrait être mise en cause du fait de la nature du réseau Internet et, en particulier, de ses performances techniques, des temps de connexion et de réponse, pour consulter, interroger ou transférer des informations et des éventuelles déconnexions en cours d'utilisation.

En cas de non-respect par l'utilisateur de ses responsabilités et engagements cités, la Médiathèque se réserve le droit de suspendre et de résilier l'accès au service.

Matériel perdu ou détérioré

Tout usager qui égare ou détériore partie ou totalité de la tablette devra le remplacer à l'identique par du matériel neuf ou le rembourser. Dans le cas contraire, une procédure de mise en recouvrement sera engagée pour le montant correspondant à la valeur de remplacement du matériel.

Le personnel de la Médiathèque se réserve le droit d'interrompre l'utilisation ou le prêt des tablettes en cas de non-respect du règlement intérieur et de la charte d'utilisation.

La charte des tablettes est consultable et téléchargeable sur le site de la Médiathèque www.mediathèque.ville-saint-orens.fr à l'onglet Ressources.

Prénom / Nom de l'emprunteur :

Prénom / Nom du représentant légal pour les mineurs :

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente charte.

Je m'engage à suivre les recommandations d'usage, à respecter et à restituer la tablette en l'état, ou à rembourser le coût de remplacement.

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

(pour les mineurs, signature du représentant légal)